



affiché le 25/07/23

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023 - 148

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
CONTROLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN HAUTEUR

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu le devis DCV230720143, réalisé par l'entreprise SOLEUS, en date du 20/07/2023 relatif au contrôle des installations sportives en hauteur ;

DECIDE

- De signer la proposition financière avec l'entreprise SOLEUS située à Vaulx-en-Velin (69), aux conditions suivantes :
 - o Durée : 4 ans (jusqu'au 31/12/2026),
 - o Montant (2023 et 2025) : 840.00 € TTC (700.00 € HT),
 - o Montant (2024 et 2026) : 660.00 € TTC (550.00 € HT),
 - o Descriptifs :
 - Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC complet) (en 2023 et 2025),
 - Contrôle de niveau 1 pour un antichute de charge à rappel automatique (en 2024 et 2026) ;
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 24 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre